



**Osez
le mécénat !**
Créons ensemble de la
valeur pour notre territoire





Éditorial

Sous l'impulsion de l'équipe municipale, Valence retrouve sa place de « capitale de la Vallée du Rhône ». Capitale éducative, touristique, gastronomique, notre ville a décidé de se mettre en mouvement, de se tourner résolument vers l'avenir.

Valence change, bouge, évolue. Son image connaît une véritable transformation et c'est en partie grâce à nos mécènes et aux partenariats menés avec les acteurs privés et publics.

La restauration de la Maison des Têtes et de l'Hôtel de Ville, le festival *Sur le champ !* la Fête de la gastronomie, les Féeries d'hiver, la Fête de l'Épervière, le forum seniors, le Musée, le Théâtre de la Ville, l'épicerie sociale Épival, sont autant de projets qui ont bénéficié de votre soutien.

Aujourd'hui, la nouvelle marque de territoire *Mon cœur Valence*, le classement Pays d'art et d'histoire, le pôle universitaire, le dynamisme économique et les nombreuses réalisations, notamment festives et culturelles, déjà accomplies, participent de cette évolution, de ce bouleversement. D'ici peu, un équipement dédié à la gastronomie, un palais des congrès, une nouvelle médiathèque, un centre aquatique viendront enrichir cette dynamique.

Entre la défense du patrimoine et les expositions, les compétitions sportives et autres événements liés à la santé et à la solidarité, ou bien encore les manifestations internationales qui se multiplient, chacun de ces événements est une occasion supplémentaire de porter ensemble l'intérêt général, de participer à l'avenir de la cité, à son rayonnement, à son attractivité !

En devenant mécène, vous investissez sur votre territoire et donnez un vrai coup d'accélérateur à des projets qui ne se feraient pas sans vous. Vous enrichirez votre démarche responsable, concourez à la création de solidarités nouvelles et œuvrez aussi à faire de Valence une ville où il fait bon vivre !

Nicolas Daragon,
Maire de Valence
Vice-président de la Région





5 raisons de vous engager auprès de la Ville

1 Vous affirmez votre engagement pour l'intérêt général

4 Vous exprimez les valeurs de votre entreprise auprès de vos collaborateurs, de vos clients et du grand public

2 Vous participez à la mise en valeur des atouts de notre territoire

5 Vous développez de nouveaux liens avec les acteurs du territoire en intégrant le Club des mécènes

3 Vous contribuez à renforcer le développement, l'attractivité et le rayonnement de Valence et de son agglomération

S'engager aux côtés de la Ville de Valence

Une ambition au service du territoire

La Ville œuvre au quotidien pour améliorer la qualité de vie des Valentinois et faire fructifier ses atouts. Elle s'est engagée dans un dynamisme d'actions et de grands projets ambitieux pour répondre aux besoins des habitants tout en dynamisant le territoire pour le rendre encore plus attractif. Habitat, dynamique de centre-ville, amélioration de la qualité des services publics, démarches sociales et solidaires, protection de l'environnement, accueil de nouvelles activités économiques : Valence voit grand et sait investir sur l'avenir. La collectivité souhaite ainsi affirmer son positionnement parmi les villes douces et agréables à vivre et bâtir une qualité de vie qui n'existe nulle part ailleurs !

Une vision partagée

Dans cette ambition, la Ville de Valence se donne pour objectif de créer de nouveaux modes de coopération, de nouvelles synergies territoriales. Parce que le mécénat permet d'unir différents mondes (collectivités, associations, entreprises, particuliers, fondations) autour d'un même projet, il est, pour la Ville et ses mécènes, un formidable levier de mobilisation citoyenne, une vraie valeur ajoutée pour démultiplier la capacité d'agir.

Valence, ville d'avenir

Capitale sud Rhône-Alpes : 66 047 Valentinois, ville-centre d'une agglomération de 214 506 habitants, à 2 h de Paris et de la mer et à 1 h des premières stations de ski.

Gastronomique : 3 chefs étoilés, un terroir d'excellence, des grands crus et appellations protégées, 1^{er} département bio de France.

Dynamique : 650 entreprises de plus de 10 salariés, 500 commerces en centre-ville, 450 associations, 7 000 étudiants (plus grand site universitaire délocalisé de France), 6^e ville la plus dynamique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ambitieuse : 5 grands projets structurants en cours de réalisation (la construction d'une nouvelle médiathèque intercommunale, le centre aqualudique, le futur équipement dédié à la gastronomie, les nouveaux complexes sportifs, l'opération d'urbanisme « Valence 2020 »), 2 réalisés (la création du parc de l'Épervière et l'aménagement d'une nouvelle Maison pour tous en basse-ville).

Culturelle : 1 théâtre, 2 musées, 2 scènes nationales, 1 conservatoire, 2 cinémas, de nombreuses scènes musicales, des festivals et événements tout au long de l'année.

Nature : 11 grands parcs urbains, 300 ha d'espaces verts, 17 kms de canaux à ciel ouvert.





D'un acte citoyen à un engagement stratégique

« Être mécène c'est s'engager dans une démarche qui crée de la valeur pour le mécène tout en contribuant à l'intérêt général »

François Debiesse, président exécutif d'Admical

Un engagement de proximité

Le mécénat est un don se traduisant par un soutien matériel apporté, **sans contrepartie** directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Il concerne des domaines très variés : éducation, sciences, social, humanitaire, sport, famille, défense de l'environnement, création artistique, préservation du patrimoine, recherche médicale...
(loi n°2003-709 du 1^{er} août relative au mécénat, dite loi Aillagon).

Le mécénat est un engagement de proximité, un vecteur essentiel de développement local dans lequel entreprises et particuliers peuvent exprimer leur engagement citoyen et affirmer leur attachement à leur territoire.

Plusieurs façons de s'engager :

- ▶ **Le mécénat financier**
L'entreprise verse une somme d'argent à la Ville pour la réalisation d'un projet.
- ▶ **Le mécénat en nature**
L'entreprise fait un don de bien ou met à disposition du matériel (qu'elle produit ou possède).
- ▶ **Le mécénat en compétences**
L'entreprise met à disposition un ou des salariés.

Un engagement stratégique

Le mécénat est **particulièrement attractif** grâce à la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 et ses **dispositions fiscales** insérées aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

Au-delà de cet avantage, le mécénat est aujourd'hui un **véritable outil stratégique** au service de l'entreprise : porteur d'image et de valeurs, vecteur de sens et fédérateur pour les collaborateurs, il permet d'afficher son engagement, de dialoguer et de construire une relation sociale et sociétale tournée vers l'extérieur.

Choisir entre mécénat et parrainage (ou sponsoring)

Le mécénat est un don sans contrepartie (ou avec une contrepartie limitée) à la différence du parrainage qui implique des contreparties à hauteur du financement apporté (achat de service publicitaire ou commercial) par l'entreprise.

Une entreprise peut faire à la fois du mécénat et du sponsoring.

Le mécénat et le parrainage sont deux moyens pour l'entreprise de valoriser son image. Chacun a sa propre philosophie et un encadrement juridique spécifique.

Les avantages du mécénat

En devenant mécène de la Ville, **vous affirmez vos valeurs et profitez de l'image dynamique et moderne de notre territoire**. Vous bénéficiez de la valorisation de votre engagement sur les supports de communication de l'action que vous soutenez, de contreparties et vous tissez des liens avec les autres entreprises grâce au Club des mécènes.

Un dispositif fiscal incitatif

Le Code général des impôts prévoit une réduction d'impôts (articles 200 et 238 bis).

Entreprises et professionnels

Les entreprises et professionnels assujettis à l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés, bénéficient d'une réduction d'impôts à hauteur de 60 % du montant du mécénat, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT (avec la possibilité de reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants en cas de dépassement de ce seuil).

Montant du don ¹	5 000 €	10 000 €	20 000 €	50 000 €	100 000 €
Contribution nette après la déduction fiscale de 60 %	2 000 €	4 000 €	8 000 €	20 000 €	40 000 €

Particuliers

Les particuliers bénéficient d'une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

1 - Pour les dons en nature, en compétences ou en technologie, la réduction d'impôt porte sur la valeur des éléments en stock, le prix de revient de la prestation offerte ou encore sur la valeur vénale de l'immobilisation transférée.



Des contreparties sur mesure en fonction des projets

Outre l'avantage fiscal, vous pouvez bénéficier de contreparties privilégiées et exclusives* en fonction du projet soutenu.

Bénéficiez d'une visibilité importante

- ▶ participation aux temps de communication
- ▶ présence du nom ou logo du mécène sur divers supports de communication

Vivez et partagez des moments d'exception

- ▶ visites privilégiées de chantiers ou de sites (salariés, clients de l'entreprise mécène)
- ▶ invitations à des spectacles ou vernissages
- ▶ billets d'entrée offerts
- ▶ invitations aux événements
- ▶ rencontres avec des professionnels et techniciens,
- ▶ privatisation et mise à disposition d'espaces en lien avec le projet
- ▶ proposition spécifique à définir en fonction de vos attentes et des possibilités

* Celles-ci doivent néanmoins être disproportionnées par rapport au montant du don.



Le Club des mécènes

En soutenant un projet de la collectivité, vous rejoignez le Club des mécènes de la Ville pour la durée de votre engagement. La Ville souhaite ainsi développer de nouvelles relations privilégiées et durables avec ses mécènes et permettre aux entreprises de nouer des liens différents autour de valeurs communes portées par la Ville et les membres du Club.

Afin d'animer le Club des mécènes et d'assurer sa promotion, la Ville développe une communication spécifique et propose :

- ▶ des rencontres privilégiées en lien avec sa programmation culturelle
- ▶ des accès privilégiés
- ▶ une soirée annuelle des mécènes
- ▶ des visites patrimoniales pour permettre aux entreprises de faire découvrir ou redécouvrir la ville à leurs collaborateurs et clients, à travers des lieux atypiques (sur réservation)

Quelques chiffres

1 Club des
mécènes

13 Projets
soutenus

21 Entreprises mécènes
depuis 2016

Les projets soutenus

- ▶ Épival, l'épicerie sociale et solidaire
- ▶ La saison culturelle du Théâtre de la Ville
- ▶ La Fête de l'Épervière
- ▶ Le Musée de Valence, art et archéologie
- ▶ Le festival *Sur le champ !*
- ▶ Les Féeries d'hiver
- ▶ La restauration de la Maison des Têtes
- ▶ La restauration de l'Hôtel de Ville
- ▶ Un forum thématique dédié aux seniors
- ▶ La Fête de la gastronomie
- ▶ La démarche Agenda 21
- ▶ Le livre *Valence aujourd'hui*
- ▶ Le dictionnaire des CM2

Nos mécènes depuis 2016

Banque Rhône-Alpes, Bernaud Bâtiment 26, Busseuil, Caisse d'Épargne Loire-Drôme-Ardèche, Campenon Bernard Dauphiné-Ardèche, Compagnie Nationale du Rhône, C'Pro, Crédit Agricole Sud-Rhône-Alpes, Drôme-Ardèche Enrobés (Groupe Cheval), EOVI MCD, Eurovia DALA-Agence Drôme Ardèche, GRDF, Pizzorno Environnement, Fondation Crédit Agricole Pays de France, Groupe Alizon, Saur, Sodexo, Spie Batignolles sud-est, Transdev Valence, Transdev Alpes, Thales, Veolia Eau.



© C. Hanet



Mécénat et partenariats entreprises

mecenat@mairie-valence.fr

04 75 79 21 29

Valence.fr

Ville de Valence
1, place de la Liberté
BP2119
26021 Valence Cedex

© Direction de la Communication Ville de Valence - Décembre 2018 - Photos : Frédéric Collès sur invitation courtoise - Impression Design